

L'EFFET DES TARIFS DOUANIERS SUR LE PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES AU QUÉBEC

Au printemps 2025, la politique commerciale américaine a été synonyme de tarifs douaniers sur de nombreux produits. L'imposition de droits de douane à plusieurs pays, dont le Canada, a eu des répercussions à différents niveaux des chaînes d'approvisionnement. Au-delà des enjeux politiques et économiques pour les entreprises qui importent et qui exportent chez nos voisins du Sud, des effets se sont fait sentir sur les consommateurs canadiens. En alimentation, l'effet de la guerre tarifaire sur l'évolution des prix a été remarqué, mais tout de même limité pour le moment. Annualisée, la croissance des prix des aliments au Québec est estimée à 2,8 % en 2025, par rapport à 2024. Les tarifs américains et les contre-tarifs canadiens ont été des facteurs parmi d'autres facteurs d'influence qui ont contribué à la hausse des prix alimentaires. Une offre inférieure à la demande de viande et les aléas climatiques dans certains pays producteurs de denrées agricoles ont joué un rôle important sur l'augmentation des prix à la consommation.

En 2025, les vagues successives de tarifs douaniers au Canada ont touché une large gamme de produits alimentaires, directement ou par l'intermédiaire d'intrants stratégiques comme l'acier ou l'aluminium.

CHRONOLOGIE DES TARIFS SPÉCIFIQUES 2025 EN LIEN AVEC LE SECTEUR ALIMENTAIRE CANADIEN

Plusieurs décisions commerciales prises entre mars et septembre 2025 ont modifié les conditions d'accès aux marchés américain, canadien et chinois :

En mars — Les États-Unis imposent des droits de douane spécifiques au Canada de :

- 25 % sur l'acier et l'aluminium canadiens;
- 25 % sur tous les autres produits canadiens, à l'exception de ceux couverts par l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)¹.

Le Canada réplique avec des [contre-mesures](#) tarifaires de :

- 25 % sur une liste de produits d'acier et de produits d'aluminium américains;
- 25 % sur une vaste gamme de produits de consommation fabriqués aux États-Unis, conformes ou non à l'ACEUM. Grossièrement, ceux qui concernent l'alimentation touchent les catégories suivantes : animaux vivants (volailles), viande de volaille, graisses et huiles animales, certains produits laitiers, œufs, miel, tomates, agrumes, fruits, café, thé, maté, poivre, épices, céréales, préparations de viande et de produits aquatiques, sucres et sucreries, cacao et ses préparations, préparations à base de céréales et de farines, pâtisseries, boissons, liquides alcooliques, vinaigres, préparations de légumes et de fruits (ex. : jus d'orange) et préparations alimentaires diverses (ex. : sauce soja).

Parallèlement, la Chine impose aussi des tarifs douaniers au Canada de :

- 100 % sur l'huile et la farine de canola et les pois;
- 25 % sur certains produits du porc, du poisson et des fruits de mer.

Le 4 juin — Les droits de douane américains sur toutes les importations de produits d'acier et d'aluminium canadiens passent de 25 % (en mars) à 50 %.

Début août — Les autres droits de douane américains passent de 25 % (en mars) à 35 % pour les importations canadiennes non conformes à l'ACEUM. La Chine, quant à

elle, impose des tarifs de 75,8 % sur les semences de canola du Canada.

Le 29 août — Les États-Unis suspendent l'exemption de droits de douane des importations de moins de 800 \$ US (la règle « de minimis »). Désormais, ces colis seront soumis à une taxation de 15 % à 35 % de la valeur des produits expédiés aux États-Unis. Cette mesure affecte directement les entreprises du commerce en ligne, qui doivent désormais déclarer formellement tous les envois, quelle que soit leur valeur, et les soumettre aux droits et taxes applicables.

Le 1^{er} septembre — Le Canada lève ses contre-mesures tarifaires imposées aux États-Unis à l'exception de celles concernant l'acier, l'aluminium et les produits automobiles.

L'ACEUM ET SES EXIGENCES

Ainsi, depuis le 1^{er} septembre, les échanges commerciaux avec les États-Unis qui ne sont pas visés par des droits de douane américains spécifiques sont principalement ceux qui respectent l'ACEUM. Ceux-ci incluent notamment plusieurs produits agricoles. La majorité des échanges peuvent être exemptés de droits s'ils satisfont aux règles d'origine (lieu de fabrication) et respectent les contingents tarifaires fixés dans l'Accord comme pour le sucre, les produits contenant du sucre et certains produits laitiers. Sinon, ils sont soumis à des droits de douane.

Néanmoins, bien que plusieurs échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis puissent techniquement traverser la frontière sans droits de douane, en pratique cependant, il faut prouver par une certification d'origine que le produit est bel et bien canadien ou américain. Ce processus peut être complexe et coûteux. L'ACEUM se base sur l'endroit où les produits ont été fabriqués, et non sur l'endroit où ils ont été achetés. Le fardeau de la preuve de l'origine incombe à [l'importateur](#). Pour ceux dont la chaîne d'approvisionnement est complexe et/ou mondiale, il peut être difficile de se qualifier.

COMMENT LES TARIFS SPÉCIFIQUES INFLUENT-ILS LE COÛT DE L'ALIMENTATION?

1. **Directement, en ciblant des produits alimentaires** : Les contre-tarifs canadiens ont touché une large gamme de produits alimentaires importés des États-Unis, conformes ou non à l'ACEUM, à partir de mars jusqu'au 1^{er} septembre 2025. Des tarifs peuvent aussi être présents plus d'une fois dans la chaîne d'approvisionnement (ex. : café de Colombie acheté cet été chez un grossiste aux États-Unis).

¹ Soulignons que l'ACEUM comprend des droits de douane, mais qui ne s'appliquent qu'à partir d'une certaine quantité. Par exemple, si les importations de produits laitiers ou avicoles (comme les œufs) ne dépassent pas la limite convenue, aucun droit n'est alors prélevé.

2. Par des effets indirects : Par exemple, les tarifs sur l'acier et l'aluminium se répercutent sur de nombreux biens utilisés dans le secteur alimentaire, tels que :

- **Les emballages en métal**, comme les canettes pour les boissons. La plupart des canettes sont importées. Les fabricants américains de canettes importent du métal du Canada, qui représente environ 70 % du prix d'une canette. Les tarifs douaniers américains et les contre-tarifs canadiens augmentent ainsi le prix de ces canettes lorsqu'elles sont revendues au Canada.
- **Le matériel d'irrigation et horticole des maraîchers**. En 2025, l'été particulièrement chaud a conduit les maraîchers à vouloir investir pour améliorer leur système d'irrigation. Or, les tuyaux d'aluminium pour transporter l'eau sont fabriqués aux États-Unis, mais la matière première provient en majorité du Canada. Pour les maraîchers déjà bien équipés, les frais d'entretien (ex. : pièces d'équipement) ont également augmenté.

Lorsque le Canada impose des contre-tarifs douaniers, certains biens peuvent être taxés deux fois (ex. : acier).

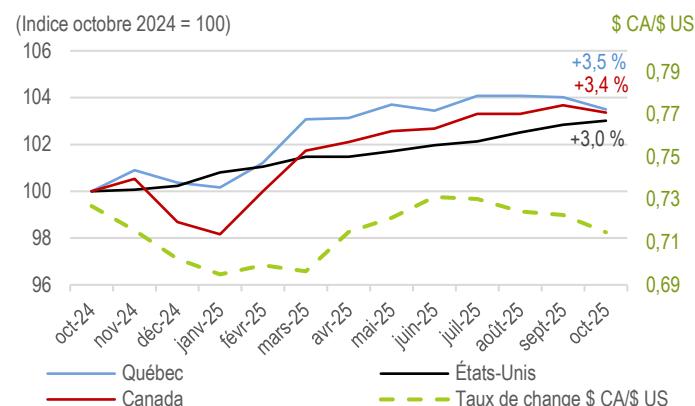
3. Par des effets inverses : Les tarifs imposés par la Chine sur certains aliments pour animaux, les pois secs et le canola ont exercé une pression baissière sur leurs prix en raison d'une baisse de la demande (perte de marché).

4. En modifiant le comportement du consommateur : Les Canadiens ont boycotté plusieurs produits américains et les grossistes-marchands en ont, par le fait même, moins acheté. Le changement de fournisseur peut provoquer une hausse de prix temporaire. Cependant, le boycott a aussi encouragé l'achat local et possiblement réduit les coûts en raison de la diminution des frais d'emballage et de transport.

LA GUERRE COMMERCIALE A-T-ELLE EU UNE INCIDENCE RÉELLE SUR LES PRIX ALIMENTAIRES?

Au Canada et au Québec, après plusieurs mois d'accalmie, le coût de l'alimentation est reparti à la hausse à partir de février 2025, stimulé par différents facteurs.

Figure 1. Évolution de l'indice des prix à la consommation des aliments au Québec, au Canada et aux États-Unis (indice d'octobre 2024 = 100) et du taux de change (en \$), d'octobre 2024 à octobre 2025



Sources : Statistique Canada et U.S. Department of Agriculture, *Indice des prix à la consommation (IPC)*; compilation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

En février et en mars, le redressement des prix coïncide avec la fin du congé de taxes par le gouvernement canadien sur les produits et services (TPS)/taxe de vente harmonisée (TVH) le 15 février. La fin de la mesure a exercé une pression haussière sur les prix des produits admissibles comme les aliments préparés et les collations (plateaux de légumes, salades et repas préparés, sandwichs, croustilles, bonbons, barres tendres, etc.), les repas au restaurant (à emporter, à livrer, etc.) et les boissons alcoolisées.

En mars, au début de la guerre tarifaire, la croissance des prix de la viande de porc, du café, du thé, du sucre et des confiseries (chocolat, miel, etc.), des boissons alcoolisées, des œufs et des aliments achetés au

restaurant a contribué à l'accélération de l'inflation alimentaire, d'un mois à l'autre. Au mois de mai, c'était surtout les viandes de porc et de volaille. En juin et en juillet, les prix des confiseries ainsi que ceux du café et du thé sont repartis à la hausse, par rapport au mois précédent. Au mois d'août, l'augmentation des prix des aliments provenait surtout des viandes de porc et de bœuf, très prisées en été. En octobre, alors que les contre-mesures tarifaires imposées par le Canada en mars étaient suspendues, les prix des aliments en général ont diminué d'un mois à l'autre (figure 1). Cette baisse est attribuable aux œufs, aux fruits et légumes, au sucre, aux confiseries et au café.

La majorité des aliments à l'origine de l'inflation ont été ciblés par les contre-tarifs et/ou les tarifs, mais d'autres facteurs ont eu également des répercussions sur eux. Les prix des ingrédients de base comme les fèves de cacao, le café et le thé se sont accrus principalement en raison des conditions météorologiques défavorables dans les régions productrices et de la baisse de l'offre mondiale consécutive. Quant aux prix des viandes, l'offre de bœuf sur les marchés reste faible alors que la demande est forte, surtout durant l'été. Ce fut le cas également pour la viande de porc à certains moments. Le prix des viandes de bœuf et de poulet (affectée par la grippe aviaire) ayant augmenté, le porc devient un aliment de remplacement. Quant aux prix des œufs, la grippe aviaire exerce une pression sur l'approvisionnement.

Tableau 1. Facteurs d'influence et catégories de dépenses alimentaires ayant contribué le plus à l'inflation alimentaire au Québec en 2025

Catégories de dépenses alimentaires	Grippe aviaire	Mesure fédérale, congé de TPS	Météo extrême et/ou offre restreinte	Tarifs et/ou contre-tarifs	Proportion américaine dans les importations 2024 du Québec
Volaille et œufs	✓		✓	✓	63 %
Boissons alcoolisées		✓		✓	29 %
Cacao et ses produits			✓	✓	22 %
Café et thé			✓	✓	+ ou - 12 %
Sucre et confiseries		✓	✓	✓	9 %
Viande porcine			✓	✓	8 %
Viande bovine			✓		4 %

L'offre de viande de volaille et d'œufs est régulée par la gestion de l'offre. Il y a très peu d'importations. Sources : Statistique Canada, tableau 18-10-0004-01 et Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

Au Québec, de 2024 à 2025, l'augmentation des prix alimentaires est principalement attribuable au café et au thé (+18 %), aux viandes de bœuf (+11 %) et de volaille (+3 %), au sucre et aux confiseries (+10 %) et aux œufs (+7 %).

Tableau 2. Variation des prix à la consommation pour les principales catégories alimentaires, au Québec, de 2024 à 2025 (moyennes de 10 mois)

ALIMENTS	2,8 %
Aliments achetés en magasin	3,0 %
Café et thé	18,3 %
Viande de bœuf	11,4 %
Sucre et confiseries (incluant le cacao et ses produits et le miel)	9,9 %
Œufs	6,7 %
Viande de volaille	3,2 %
Produits laitiers	2,8 %
Fruits, préparations à base de fruits et noix	1,7 %
Produits de boulangerie et produits céréaliers	1,3 %
Poisson, fruits de mer et autres produits de la mer	1,1 %
Viande de porc	0,8 %
Légumes et préparations à base de légumes	-1,2 %
Aliments achetés au restaurant	2,3 %
Boissons alcoolisées	2,7 %

Source : Statistique Canada, tableau 18-10-0004-01; compilation du MAPAQ.

Quant au taux de change \$ CA/\$ US, son influence sur l'évolution des prix au cours des douze derniers mois s'est diluée (figure 1) parmi tous les facteurs d'influence.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BIOCLIPS : BIOCLIPS@MAPAQ.GOUV.QC.CA | WWW.MAPAQ.GOUV.QC.CA